



VILLE D'ETAMPES

DECISION DU MAIRE N° VI-DEC-2023- N°22

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20231213-VI-DEC-2023-202-AU
Date de télétransmission : 15/12/2023
Date de réception préfecture : 15/12/2023

OBJET : Signature d'un contrat de 36 mois pour la location de 2 camions benne

Le Maire de la Ville d'Etampes,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que la proposition de Lease § Go pour la location d'une durée de 36 mois de 2 camions bennes est plus intéressante financièrement que la location mensuelle chez notre prestataire actuel.

DECIDE

ARTICLE n°1 : De signer les contrats de location de 2 camions bennes pour une durée de 36 mois avec la société LEASE § GO située 1 rue du Buisson aux fraises - 91300 MASSY

ARTICLE n°2: Les contrats prendront effet pour la période de janvier 2024 à janvier 2027.

ARTICLE n°3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE n°4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Etampes, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur Benoit MONTANIER - Massoutre Location-Concessionnaire AVIS 1 rue du Buisson aux Fraises - 91300 MASSY
- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Etampes collectivités.

Fait à Etampes, le 13 DEC. 2023

Franck MARLIN
Maire d'Etampes

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication 18 DEC. 2023

